

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 14 avril 2008

Sur convocation du Maire conformément aux dispositions légales et réglementaires, le conseil municipal s'est réuni :

**Présents :** MM. BANSE Sébastien – BRIDAULT Guy – BOEZ Pierre – FARAGUNA Antoine – HUART Marc – LERCHE Jean Jacques – BUISSET Arnaud – LENOTTE François Xavier – Mmes BUISSET LAVALLARD Marie Bernadette – DE VALICOURT Christine

**Absents:** Mr SAUVAGE Guillaume

**Procuration :**

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 MARS 2008

Madame le Maire demande à l'Assemblée d'approuver le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 21 mars 2008.

Après délibération, l'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 21 mars 2008.

### I - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2007.

Contenu du compte administratif de l'exercice 2007, dressé par Monsieur PRINGALLE Claude, Maire, concernant la commune.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur son approbation suivant les résultats ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT EN EUROS	RECETTES OU EXCEDENT EN EUROS
Résultats reportés		90 302.57
Opérations de l'exercice	152 828.62	191 597.76
Totaux	152 828.62	281 900.17
Résultat de clôture		129 071.55

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT EN EUROS	RECETTES OU EXCEDENT EN EUROS
Résultats reportés	1 269.80	
Opérations de l'exercice	68 322.25	21 259.31
Totaux	69 592.05	21 259.31
Résultat de clôture	48 332.74	

LIBELLE	ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT EN EUROS	RECETTES OU EXCEDENT EN EUROS
Résultats reportés	1 269.80	90 302.57
Opérations de l'exercice	221 150.87	212 857.07
Totaux	222 420.67	303 159.64
Résultat de clôture		80 738.97

Après délibération, le conseil municipal approuve à la majorité le compte administratif 2007 de la commune.

## **II - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2007.**

Madame le Maire, présente à l'assemblée la comptabilité de la commune : le budget primitif de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Elle demande à l'assemblée, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2007 :

- de s'assurer que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives
- d'approuver le compte de gestion du Receveur.

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2007, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **III - VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2008 DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

Celui-ci doit déterminer les taux d'impositions 2008 de la taxe d'habitation et des taxes foncières. Elle propose de ne pas augmenter les impôts, la commune aura un produit attendu de 66 312 €.

Madame le Maire présente sa proposition.

	Taux 2007	Taux 2008
Taxe d'habitation	12.29 %	12.29 %
Foncier Bâti	11.20 %	11.20 %
Foncier Non Bâti	40.20 %	40.20 %

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité sa proposition.

Les nouveaux taux pour 2008 seront donc :

**Taxe d'Habitation : 12.29 %**  
**Foncier Bâti : 11.20 %**  
**Foncier non Bâti : 40.20 %**

#### **IV – SUBVENTIONS :**

Le Conseil Municipal décide d'accorder des subventions aux associations suivantes pour l'année 2008 :

- \* Secours Catholique : 50,00 €
- \* Croix Rouge : 30,00 €
- \* Ligue contre le cancer : 30,00 €
- \* Chambre des Métiers : 30,00 €
- \* École de musique Neuville St Rémi : 30,00 €
- \* Association Omnisports Séranvillers : 300,00 €
- \* Tremplin : 75,00 €
- \* ADMR de Crévecoeur sur Escaut : 75,00 €
- \*CLIC: 124.80 €
- \* CCAS : 400 €

Ces dépenses seront imputées dans le compte 6574 du Budget Primitif 2008.  
A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde ses subventions.

#### **V - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2008**

Madame le Maire présente le budget primitif 2008.  
Celui-ci sera présenté et voté au chapitre.

Il s'équilibre comme suit :

<u>En Investissement :</u>	Recettes	: 102 120 €
	Dépenses	: 102 120 €
<u>Fonctionnement :</u>	Recettes	: 266 210 €
	Dépenses	: 266 210 €

Après lecture de celui-ci, Madame le Maire demande à l'Assemblée de délibérer

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2008.

#### **VI – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 ;  
Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjointes

##### **Délibère :**

Art. 1<sup>er</sup> – Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 17 %
- 1<sup>er</sup> Adjoint : 4.5 %
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : 4.5 %

Art.2 : - Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 17 mars 2001

Art. 3 : - Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'année et des années futures.

## **VII - Constitution de la Nouvelle Commission Communale des Impôts Directs**

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'après le renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de dresser une liste à soumettre à Monsieur le Directeur des Contributions Directes pour la nomination des Commissaires répartiteurs des impôts directs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la liste présentée.

## **VIII – Désignation des nouveaux délégués au sein des différents organismes**

### **Délégations à l'ADMR de Crévecœur sur l'Escaut**

Mme BUISSET Marie-Bernadette a été désignée comme membre titulaire et Mme DE VALICOURT Christine comme membre suppléant, pour représenter la commune au Conseil d'Administration de l'ADMR.

### **Renouvellement du Centre Communal d'Action Sociale**

Madame le Maire appelle l'attention de l'Assemblée sur les dispositions du décret n° 95.562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale et plus particulièrement à la composition du Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal :

- fixe le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS à QUATRE MEMBRES ELUS et à QUATRE MEMBRES nommés par le Maire ;
- ont été élus : Mme DE VALICOURT- Mr BOEZ Pierre – Mr SAUVAGE Guillaume – Mr LENOTTE François Xavier – Mr HUREZ André – Mr MOLLET René - Mme FORRIERE – Mme DERAÏN pour représenter la Commune au CCAS.

### **Correspondant Défense**

Madame le Maire expose à l'Assemblée que suite au renouvellement général des Conseils Municipaux, il y aurait lieu de désigner **1 Correspondant Défense**. Celui-ci est investi d'une mission d'information et de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Il est également l'interlocuteur privilégié des autorités militaires au niveau départemental.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que cette responsabilité serait attribuée à Monsieur BANSE Sébastien.

### **Correspondant « Emploi »**

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée d'un courrier de la Maison de l'Emploi, dans lequel il est demandé de désigner **1 Correspondant « Emploi »** par Commune du Cambrésis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que cette responsabilité serait attribuée à Monsieur Antoine FARAGUNA

### **Délégués au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)**

Madame le Maire expose à l'Assemblée que suite au renouvellement général des Conseils Municipaux, il y aurait lieu de désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant de la Commune au sein du SCOT

**Ont été élus :**

**Délégué Titulaire :** Mme BUISSET Marie-Bernadette

**Délégué suppléant :** M. BOEZ Pierre

## **Renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière Intercommunale de Remembrement**

Madame le Maire expose à l'Assemblée que le bureau de l'Association Foncière Intercommunale de Remembrement de LESDAIN, SERANVILLERS-FORENVILLE est arrivé au terme de son mandat le 21/03/2008. Il convient de procéder au renouvellement de ses membres conformément aux dispositions de l'article R 133.3 du Code Rural.

Le Conseil Municipal doit donc désigner 2 membres titulaires et 1 membre suppléant, propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement et répondant aux conditions fixées par le 1<sup>er</sup> aliéna de l'Article R121.18 :

**Ont été retenus :**

### **Délégué Titulaire :**

- M. Jean Marc BANSE, né le 16 juin 1949 à Fontaine-au-Pire  
Domicilié 2 rue du Chemin Vert – SERANVILLERS-FORENVILLE
- Mme Marie Madeleine LENOTTE, née le 28 juillet 1951 à Cantin  
Domiciliée 5 le Place –SERANVILLERS-FORENVILLE.

### **Délégué suppléant :**

- M. Yann DE VALICOURT, né le 21 juin 1968 à Croix  
Domicilié 3 rue du Chemin Vert – SERANVILLERS-FORENVILLE

## **IX – FETE COMMUNALE**

La fête communale aura lieu cette année le 8 mai.

Au programme :

- 11 h 30 : dépôt de Gerbe au Monument aux Morts suivi d'un vin d'honneur
- A partir de 12 h : Apéritif concert
- Manège pour les enfants sur la Place
- Concours de vélos fleuris à 15 h à la Salle des Fêtes
- Brocante de 7 h à 16 h autour de la Place et rue de Forenville
- Exposition à la Salle des Fêtes de recherches historiques sur la commune faites par Mr GABET de l'Archéosite de Rues des Vignes

## **X - POINT SUR LES TRAVAUX A EFFECTUER**

En effectuant le tour des bâtiments communaux, Mme le Maire a constaté qu'il y avait plusieurs fuites au niveau de la toiture de l'Eglise et du Presbytère. Des travaux de réparations et de l'entretien de gouttières sont à prévoir dans les mois à venir.

Les travaux de réfection du bureau du Maire et du secrétariat sont commencés. Le secrétariat sera déplacé dans le bureau du Maire actuel ce qui le rapprochera de la salle des archives.

## **XI – DEMISSION DE MELLE LAURENCE**

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée d'un courrier émis par Melle LAURENCE Sophie, dans lequel elle nous fait part de sa démission du poste d'Adjoint Administratif à la Mairie de Séransvillers-Forenville à compter du Lundi 19 mai 2008.

La démission de Melle LAURENCE est acceptée à l'unanimité, à compter du 19 mai 2008. Elle sera remplacée par Mme HEGO Dominique qui effectue actuellement son remplacement pour congé maternité.

## **XII – QUESTIONS DIVERSES**

– **Demande de Mme MELONI**

Madame MELONI de Cattenières, dans le cadre de la création d'une entreprise, souhaiterait un emplacement à titre gratuit (sans électricité, sans eau) dans le village pour s'installer une fois par semaine afin de vendre des frites.

- **SIVU**

Mme le Maire informe l'Assemblée qu'à compter de la Pentecôte, le ticket repas de la cantine passera à 2,60 € suite à l'augmentation du tarif de la Société DUPONT  
Le Changement du four de l'école est à l'étude.

- **PRESBYTERE**

Madame le Maire fait part à l'Assemblée qu'elle va procéder à une visite annuelle des biens loués.

- **SIAN - SIVOM**

Suite à la délibération prise lors du Conseil Municipal du 7 novembre 2007 concernant le retrait de la Commune du SIVOM de VINCHY pour les compétences d'assainissement, Madame le Maire expose la nécessité à l'ensemble du Conseil Municipal de faire le point sur l'adhésion avec les représentants du SIAN.

- **CARTE COMMUNALE**

Madame le Maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint ont rencontré Mr PALMYOTI du SCOT. Elle informe le Conseil Municipal que des rendez-vous vont être pris avec les différents intervenants qui ont participé à l'élaboration de la carte.

- **3<sup>ème</sup> Editions des Jeux Intervillages**

Elle se déroulera à Cattenières. Madame le Maire assistera avec des membres de la Commission des Fêtes à la première réunion le 25 avril.